



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 MAI 2019

*Sous la Présidence de M. le Maire Daniel BURRUS*

### **ETAIENT PRESENTS :**

Adjoints : Damien VOGT, Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING  
Christine GOETZMANN, Daniel OTT, Bernard GEROLD, Frédérique GLASSMANN, Anastasie LEIPP,  
Laurence CAVRO, Martin EYERMANN, Eddy RAMSPACHER, Sandrine KOPF

**ABSENTS excusés :** Célia HAUTENSCHILD et Loïc KRIEGER

### **Procuration : 02**

M. Loïc KRIEGER donne procuration à M. Olivier GING  
Mme Célia HAUTENSCHILD donne procuration à Mme Laurence CAVRO

### **Date de dépôt de la convocation : 29 avril 2019**

M. le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2019, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. Daniel BURRUS, Maire, nomme un secrétaire de séance : Madame Sandrine KOPF.

En présence de MM Jean ADAM, Président de la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre et de Hervé HERTZOG, Directeur Général des Services.

Présentation détaillée des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre. Il est précisé également aux membres du Conseil les modalités et de financement et de participation de la Communauté de Communes.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **OBJET : Rapport annuel 2018 du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle**

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, et au décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995, chaque commune, ayant transféré ses compétences en matières d'eau potable ou d'assainissement, doit être rendue destinataire du rapport annuel présenté par le bénéficiaire de la délégation.

Une synthèse du rapport annuel 2018 – eau potable et assainissement sont disponibles en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** de la communication qui lui est faite de ces rapports, et n'émet aucune observation particulière.

**OBJET : Acquisition de parcelles par le SDEA – construction de la nouvelle STEP**

Le Maire expose que, dans le cadre de la construction de la nouvelle STEP de Neuwiller-lès-Saverne sur les parcelles section 10 n°78 à 82 – périmètre de Neuwiller-lès-Saverne, le SDEA souhaite acquérir ces parcelles, pour avoir la maîtrise foncière :

Section 10	N°78	24.30
Section 10	N°79	1.24.07
Section 10	N°80	06.11
Section 10	N°81	95.25
Section 10	N°82	1.21.99
	<b>TOTAL</b>	<b>3.71.72</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte la demande du SDEA
- Autorise le Maire à signer tous les documents pour permettre l'acquisition par le SDEA de ces parcelles
- PRECISE que la vente sera consentie moyennant 170 euros de l'are (montant d'acquisition par la commune DCM49/2011 du 5 décembre 2011)

**OBJET : Subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris**

Les membres du Conseil Municipal décident de ne pas donner de suite favorable à cet appel.

**DIVERS :**

- 2<sup>ème</sup> Réunion concertation du 16.05.2019 à 20 heures au bosco
- Inauguration de l'abbatiale le dimanche 23.06.2019
- Permanence élections européennes du dimanche 26.05.2019
- Cagnotte en ligne sur leetchi pour la mise en place du petit train dans la cour de l'école
- Demande pour le nettoyage de la fontaine Fbg Maréchal Clarke
- Problème de dépôt sauvage sur le ban de la commune
- Vu le rapport de VOEGELE sur la cloche historique de la Ste Adelphe qui peut être remise en route
- Intervention de la gendarmerie mardi le 30 avril pour déloger les skateurs au bosco
- Tous les moyens sont mis en œuvre pour aider Mme METZ, gérante de PROXI pour l'accompagner dans la reprise et l'aider dans les démarches

La séance est levée à 23h15

Vu pour être affiché le jeudi 9 mai 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire :

Daniel BURRUS

